

6. - ARTISANAT

LES COOPÉRATIVES ARTISANALES EN TUNISIE

L'ARTISANAT TUNISIEN

Le mot « Artisanat » évoque, en Tunisie, l'image des souks orientaux, des bazars pittoresques où, sur un fond de tapis aux couleurs harmonieuses, étincellent les cuivres ciselés parmi les maroquinerie multicolores.

L'artisanat, c'est la curieuse boutique du « belghagi » toute tapissée de rutilantes babouches, le minuscule atelier de forgeron encombré de ferrailles depuis le sol jusqu'au plafond, c'est la chanson du métier, où la navette agile tisse, dans son va-et-vient perpétuel, les étoffes soyeuses aux riches coloris.

C'est la foule innombrable de petites gens, hommes ou femmes, répandue à travers le pays, travaillant et peinant dans des conditions d'installation souvent très précaires, maniant avec dextérité des outils rudimentaires, filant et tissant la laine, le coton ou la soie, tressant l'alfa, le jonc ou le palmier, pétrissant et modelant l'argile, martelant et façonnant les métaux, assouplissant les cuirs, triturant la matière brute pour en faire surgir, de leurs mains expertes, ces milles beaux objets utiles dont nous nous servons chaque jour, ou dont nous orons nos demeures.

L'artisanat tunisien a une vie obscure autant que laborieuse. Il faut, pour le visiter, parcourir les villes et les villages, pénétrer dans les demeures les plus humbles. Il loge partout, il s'installe partout, dans un patio, au fond d'une chambre, dans une boutique, sur le seuil d'une porte ou sous une tente.

Il est la vie même de ce pays, où il assure la subsistance du tiers environ de la population.

Il mérite bien qu'on s'intéresse à lui, et notre but serait atteint si, en vous le faisant mieux connaître, nous réussissions à vous le faire aimer.

Formé de travailleurs isolés, l'artisanat a, de tout temps et dans tous les pays, éprouvé le besoin de se grouper, pour rechercher, dans l'entraide mutuelle, les moyens de perfectionner sa technique, de s'approvisionner en matières premières, d'écouler ses productions; et c'est cet effort de l'artisanat tunisien vers son émancipation, par la recherche d'une forme collective du travail que nous voudrions vous exposer aujourd'hui.

Les anciennes corporations, toujours vivantes en Tunisie, n'ont pas d'autre but que de faciliter aux artisans l'exercice de leur profession, par une réglementation qui, en excluant les abus, protège le faible, encourage le meilleur.

Les coopératives actuelles ne poursuivent-elles pas le même but ?

Et n'y a-t-il pas entre ces dernières et les corporations qu'une simple différence d'organisation intérieure et de conception dans les moyens à employer ?

différence due à une évolution plus grande des coopératives et à leur meilleure adaptation aux idées et aux moyens du monde moderne.

Le mouvement coopératif artisanal est, certes, encore jeune en Tunisie. Encore hésitant dans la période entre les deux guerres, il n'a véritablement pris forme et vie qu'en 1937, date à laquelle il reçut sa consécration officielle.

Sous l'effet des nécessités de la guerre, il a connu un rapide développement; mais quel sera son avenir ? c'est la question que nous nous poserons après avoir, par un retour en arrière de quelques années exposé son évolution et ses réalisations.

ORIGINE DU MOUVEMENT COOPERATIF ACTUEL

L'année 1937 marque une date mémorable dans l'histoire du mouvement coopératif artisanal en Tunisie. C'est en effet la date à laquelle le Gouvernement Tunisien, soucieux d'apporter une aide efficace à l'artisanat, donna une nouvelle orientation à ses coopératives, en leur accordant, par décret du 17 juin, un statut nouveau, et en créant la Caisse Centrale de Crédit Artisanal destinée à les financer.

L'artisanat tunisien souffrait alors d'une crise très grave, consécutive à la crise économique mondiale. Ses productions étaient dangereusement concurrencées sur le marché local par les produits d'importation offerts à meilleur prix et d'une présentation plus flatteuse. Les articles de série remplaçaient de plus en plus les fabrications auxquelles s'adonnait, depuis des lustres, la population de ce pays.

Souvent, il faut le reconnaître, ces fabrications étaient de qualité médiocre, et ne présentaient pas le fini qui aurait pu leur permettre de soutenir avantageusement la concurrence avec les productions étrangères. Cependant le caractère artistique original de beaucoup d'articles tunisiens était indéniable et susceptible de leur assurer une place honorable sur le marché; mais il était nécessaire que ce cachet soit mis en valeur par une présentation de goût et une meilleure technique dans l'exécution.

Le Service des Arts Tunisiens, créé en 1933 sous l'initiative de la Direction de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, avait déjà entrepris ce relèvement de l'artisanat artistique.

Les ateliers d'apprentissage artisanal, créés dans les écoles musulmanes et les centres d'arts tunisiens, formaient d'excellent éléments capables d'exécuter les modèles plus parfaits inspirés des collections des musées régionaux.

Cette œuvre de rénovation de arts tunisiens demandait à être prolongée, sur le plan commercial, par une organisation capable de procurer des moyens de travail aux artisans habiles, et capable d'assurer l'écoulement de leurs productions.

Pour permettre à ces artisans de profiter pleinement du fruit de leur travail, et pour les soustraire à l'exploitation de commerçants peu scrupuleux, on songea alors à les grouper dans une organisation coopérative réservée, au début, à l'artisanat artistique.

Il existait bien déjà quelques coopératives, telles que :

- l'Association Coopérative des Tisserands de Ksar-Hellal;
- l'Association Coopérative des Potiers de Nabeul;
- l'Association Coopérative des Tisserands de soie de Tunis;
- l'Association Coopérative des Tisserands des Fraichiches;
- l'Association Coopérative des Tapis de Kairouan;
- l'Association Coopérative des Tisserands du Djérid;

mais ces associations n'avaient pas été conçues dans l'esprit nouveau. Elles n'avaient d'ailleurs qu'une action très limitée, et ne possédaient aucun lien entre elles. Il n'y avait notamment aucune coordination dans les efforts en vue de l'exportation des productions, ni en vue de la publicité; et cet état d'infériorité commerciale de l'artisanat tunisien était également une des causes du marasme dans lequel il se trouvait.

C'est ce que comprit le Gouvernement de l'époque, qui entreprit résolument une réforme profonde du statut des coopératives artisanales :

Les anciennes coopératives, et la Coopérative Centrale des Arts et Métiers, chargée de les financer, furent remplacées alors par : l'Union des Sociétés Coopératives Artisanales de la Tunisie (USCAT) et par la Caisse Centrale de Crédit Artisanal.

LA CHARTE DES COOPERATIVES ARTISANALES

Constitution :

Aux termes du décret beylical du 17 juin 1937, qui est la véritable charte des coopératives artisanales, ces dernières ont la faculté de se constituer librement.

Elles sont toutefois tenues d'en faire la déclaration à la Caisse Centrale de Crédit Artisanal, auprès de laquelle elles sont immatriculées.

Elles ont la personnalité civile et peuvent ester en justice.

Artisans :

La qualité d'artisan est ainsi définie :

« Ce sont des travailleurs de l'un et l'autre sexe, exerçant un métier manuel à titre de profession principale, personnellement et pour leur compte, sans se trouver sous la direction d'un patron, et vendant uniquement le produit de leur travail. »

Pour les besoins de leur profession, les adhérents des coopératives artisanales peuvent utiliser le concours des membres de leur famille, de compagnons et d'apprentis. Le nombre de ces auxiliaires ne peut excéder six unités.

Capacité professionnelle :

Les membres des sociétés coopératives artisanales doivent justifier de leurs capacités professionnelles par un apprentissage préalable ou un exercice prolongé de leur métier respectif.

Ils sont inscrits sur un répertoire spécial tenu par la Caisse Centrale de Crédit Artisanal.

Le décret prévoit en outre les principales dispositions statutaires qui sont obligatoirement imposées aux coopératives, leurs modalités d'administration, etc...

Union de sociétés :

Les sociétés coopératives artisanales peuvent constituer entre elles des Unions pour l'achat et la fabrication des objets qu'elles répartissent et du matériel dont elles se servent pour l'exécution de leurs travaux, et pour tout autre but, notamment :

- 1.) la recherche des débouchés pour les articles fabriqués,
- 2.) la réalisation d'emprunts collectifs en faveur des sociétés adhérentes.

Caisse Centrale de Crédit Artisanal :

La Caisse Centrale de Crédit Artisanal, créée par le décret du 17 juin 1937 (titre II) était destinée à servir des prêts aux sociétés coopératives artisanales, ou à leurs Unions,

- 1.) pour la constitution de leur fonds de roulement et la couverture de leurs frais de premier établissement;
- 2.) pour la construction de locaux à usage artisanal;
- 3.) pour l'achat des matières premières et de l'outillage nécessaires à leur fonctionnement;
- 4.) pour l'écoulement de leurs productions.

Un décret du 29 avril 1948 a abrogé les dispositions du titre II du décret du 17 juin 1937 relatives au crédit artisanal, et étendu l'action du crédit aux coopératives maritimes.

La nouvelle Caisse Centrale de Crédit Artisanal et Maritime peut accorder des prêts :

- 1.) aux sociétés coopératives artisanales et à leurs unions;
- 2.) aux corporations traditionnelles artisanales;
- 3.) aux sociétés de caution mutuelle artisanales régies par l'article 2 du décret du 10 décembre 1919;
- 4.) aux syndicats d'artisans;
- 5.) aux associations d'artisans;
- 6.) aux artisans isolés ou considérés en groupes solidaires remplissant les conditions édictées par les articles 3 et 4 du décret du 17 juin 1937.

Contrôle :

Le décret du 21 août 1939 prévoit le contrôle financier et technique des coopératives artisanales.

Le Conseil d'Administration de la Caisse Centrale assure le contrôle de la destination et de l'emploi des fonds que cette Caisse met à la disposition des coopératives.

Des conseillers financiers et des conseillers techniques peuvent être désignés par la Direction des Finances et la Direction de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts auprès des coopératives artisanales et de leurs Unions.

.....

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les dispositions actuelles de la Charte des Coopératives Artisanales en Tunisie.

L'U. S. C. A. T.

C'est sur ces bases et dans cet esprit que fut créée, en 1937, sous l'heureuse impulsion du Gouvernement, la première organisation coopérative artisanale, nouvelle formule : l'Union des Sociétés Coopératives Artisanales de la Tunisie (U.S.C.A.T.).

Les Coopératives locales

A la base de cette organisation sont les Coopératives Artisanales qui regroupent les artisans d'une même localité ou d'une même région, sans distinction de spécialité. Ainsi une même coopérative, comme par exemple celle de Tunis, peut grouper des tisserands, des bijoutiers, des brodeuses, des dentelières, des tisseuses de tapis, des ciseleurs sur cuivre, des damasqueurs, des ébénistes, des maroquiniers.

Les coopératives de l'intérieur offrent moins de diversité dans l'activité de leurs adhérents, parce que les arts y ont acquis une certaine unité régionale. Ainsi, la Coopérative de Kairouan comprend presque exclusivement des tisseuses de tapis, avec seulement quelques artisans sur métaux; la Coopérative du Sahel groupe surtout des tisserands avec seulement quelques brodeuses.

Nabeul groupe des potiers, des nattiers, des brodeuses, des dentelières, des tisseuses de tapis, des sculpteurs sur pierre.

Sfax compte des tisseuses de tapis, des sculpteurs sur bois.

Gabès, des tisseuses de tapis, des brodeuses, des artisans en sparterie.

Djerba, des tisserands, des bijoutiers, des brodeuses.

Gafsa et Tozeur, des tisserands en laine.

Bizerte, des tisseuses de tapis, des brodeuses, des dentelières.

Toutes ces coopératives ont leur autonomie administrative.

Elles sont administrées par un Conseil d'Administration élu.

Leur direction commerciale est confiée à un gérant agréé par le service des Arts Tunisiens et par la caisse Centrale de Crédit Artisanal et Maritime.

Le contrôle technique et artistique de la production est assuré par le Centre d'Arts Tunisiens.

La collaboration entre les artisans et les agents du Service des Arts Tunisiens s'exerce surtout dans le choix des modèles de travaux à exécuter et l'estampillage des produits fabriqués. Cette collaboration jointe à une saine émulation provoquée par la coopération, a permis aux artisans de l'U.S.C.A.T. de se perfectionner dans leur art, d'acquérir une technique toujours plus parfaite, et de ne fabriquer que des travaux ayant une réelle valeur artistique.

Les Coopératives répartissent les travaux entre les adhérents, leur avancent les matières, payent les salaires et récupèrent les produits fabriqués. Ceux-ci sont vendus sur place dans les magasins locaux des coopératives, ou expédiés à l'Union qui se chargera de leur écoulement.

Chaque artisan conserve, bien entendu, son entière et pleine liberté pour exécuter, en dehors de la Coopérative, tous les travaux de son choix. L'aide que la Coopérative peut lui apporter dans l'exercice de sa profession ne saurait, en aucun cas, se transformer en une servitude pour lui.

L'Union

La liaison entre les coopératives est assurée par l'Union, ayant son siège à Tunis.

L'Union a pour rôle :

1.) l'achat en gros et la répartition aux coopératives des matières nécessaires à leurs fabrications;

2.) l'orientation de ces fabrications selon les goûts et les demandes de la clientèle;

3.) la prospection des marchés et l'écoulement des produits fabriqués, principalement à l'étranger;

4.) la réalisation d'emprunts collectifs dans l'intérêt des coopératives adhérentes.

L'Union est administrée par un Conseil d'Administration composé de délégués des coopératives.

La Direction commerciale est confiée à un Directeur dont la fonction principale est l'organisation et la surveillance des services commerciaux de l'Union. Il assure d'autre part la coordination entre les services techniques et commerciaux de l'Union et ceux des coopératives.

RESULTATS OBTENUS

Effectifs :

Les premières coopératives ont été fondées dès 1937 à Tunis, à Nabeul, à Kairouan, à Djerba, centres les plus importants de la vie artisanale. Des anciens élèves des écoles professionnelles, des artisans de valeur ont adhéré par la suite, de plus en plus nombreux à ces Coopératives dont les effectifs n'ont cessé de grossir.

De nouvelles coopératives se sont créées plus tard, et l'U.S.C.A.T. comptait, au 31 décembre 1948, dix coopératives groupant près de trois mille adhérents, savoir :

Coopérative Artisanale de Tunis.....	816 adhérents
» » Bizerte	84 »
» » Nabeul	463 »
» » Kairouan	314 »
» » Mahdia	76 »
» » Sfax	321 »
» » Gabès	347 »
» » Djerba	349 »
» » Gafsa	155 »
» » Tozeur	49 »
	<hr/>
Total.....	2.974 adhérents

L'U. S. C. A. T. aurait pu grouper un nombre encore plus grand d'artisans si les moyens financiers mis à sa disposition le lui avaient permis; beaucoup de Coopératives se sont vues, en effet, dans l'obligation de refuser des demandes d'adhésion faute des crédits nécessaires pour pouvoir assurer du travail à tous leurs adhérents.

Productions :

Les productions de l'U.S.C.A.T. embrassent tous les domaines de l'artisanat tunisien, principalement l'artisanat artistique.

Ses tisserands excellent dans la fabrication des soieries de luxe comme dans celle des tissus traditionnels : takritas, foutas, sefsaris, utilisés comme vêtements féminins par la population tunisienne, mais qui peuvent également servir de tissus d'ameublement, rideaux, tentures, pour des intérieurs européens.

Djerba et Tozeur tissent principalement la laine pour en faire de superbes couvertures aux riches couleurs, des hoolis, des burnous ou autres pièces de vêtements qui peuvent faire de belles tentures.

Les tapis occupent dans les productions de l'U.S.C.A.T. une place d'honneur; ils sont, tant par leur texture que par leur décoration d'une très grande variété.

C'est d'abord le Kairouan haute-laine, ou Zerbia, dont la décoration est caractérisée par des motifs floraux stylisés, disposés en bandes autour d'un champ central formé d'un rectangle terminé par des écoinçons.

Kairouan fabrique aussi des Mergoums, tapis ras ornés de motifs géométriques disposés en bandes juxtaposées.

De nouveaux modèles de tapis ont été lancés tout dernièrement à Kairouan; ce sont des tapis genre copte qui s'adapte parfaitement au mobilier moderne.

Un essai de modernisation a été tenté en remplaçant, dans le Kairouan, la décoration centrale, traditionnelle, par un semis de motifs floraux.

Si Kairouan reste le centre artisanal du tapis par excellence, d'autres localités produisent, en Tunisie, des tapis de modèles variés très appréciés des connaisseurs. Les plus recherchés sont :

les tapis blanc, haute-laine de Nabeul,
les tapis de Bizerte, de Gabès, les klims d'Oudref.

Les tentures tunisiennes sont également très recherchées :

El-Djem fabrique de remarquables ksayas, larges de 1 m. 50 et longues de 6 mètres environ, dont la décoration est formée de bandes transversales finement brodées et d'un riche coloris.

Dans la région de Sfax, les femmes brodent des mouchtias; dans les Matmatas elles brodent des baghnouks, pièces de lainage qui leur servent de vêtements d'apparat et qui constituent de très jolies pièces d'ameublement.

Citons aussi les hoolis polychromes de Gafsa, les batanias de Gabès, immenses couvertures de laine s'adaptant à la décoration de nos plus spacieux appartements.

Le rayon des dentelles et des broderies nous offre toute une gamme de travaux délicats : vêtements, services de table, napperons, etc... qui font l'admiration de la clientèle féminine, tant européenne que tunisienne. La dentelle tunisienne, ou chebka, faite entièrement à la main, à l'aide d'une simple aiguille à coudre, est très originale, et très appréciée pour sa finesse et la beauté de ses dessins.

Les meubles d'art, sculptés ou marquetés, réalisés par les ébénistes de Tunis ou de Sfax, sont de véritables chefs-d'œuvre. Primitivement réservés à l'aristocratie tunisienne, ils sont de plus en plus recherchés par les Européens désireux de se créer des intérieurs orientaux.

Cette branche de l'activité artisanale évolue actuellement vers des formes plus modernes, pour se plier aux goûts de la clientèle.

Les ciseleurs sur cuivre sont passés maîtres dans la fabrication des plateaux, coupes, aiguières, services à thé ou à café, etc..., aux formes élégantes, finement ciselés ou incrustés d'argent, et d'une grande valeur artistique.

Quelques artisans *damasquineurs* fabriquent de menus objets en fer incrustés d'argent : poignards, coffrets, plateaux, etc...

Les bijoutiers de Tunis ou de Djerba fabriquent des bracelets, des broches en argent filigranne ou massif, ciselés ou incrustés de pierres précieuses, des colliers, des diadèmes, des boucles d'oreilles, des poudriers, etc...

Tunis possède en outre la spécialité des *bijoux ambre*.

Les maroquiniers confectionnent des portefeuilles, des porte-monnaies, des sous-mains, des coussins, etc..., en cuir brodé ou repoussé, qui obtiennent une vogue de plus en plus grande, malgré la concurrence des produits étrangers similaires.

Les potiers de Nabeul ou de Tunis fabriquent des vases décorés, des plats, des carreaux vernissés, qui ont eu de tout temps un grand succès commercial.

De réels progrès techniques ont été enregistrés au cours de ces dernières années, dans l'art de la céramique.

Les artisans de Nabeul tressent le jonc pour en faire des nattes fines, unies ou décorées, qui étaient inconnues en France avant-guerre, et où, actuellement elles ont supplanté les nattes d'Indochine.

Enfin la sparterie de Gabès, consistant surtout en sacs, couffins, est en train de s'implanter dans certains pays étrangers.

Production de guerre :

Au cours de la dernière guerre les coopératives de l'U.S.C.A.T. apportèrent leur entière contribution à l'effort du pays.

Elles fabriquèrent notamment d'importantes quantités de couvertures et de nattes pour l'Intendance Militaire.

En 1939-40 elles livrèrent à l'Armée :

90.000 couvre-pieds laine

et 20.000 nattes jonc.

En 1943 et 1944 elles purent, grâce à un stock important de rayonne préservé des bombardements et soustrait à la réquisition de l'ennemi, fabriquer de grosses quantités de vêtements féminins traditionnels : foutas, haïks, qui furent tous livrés au Ravitaillement Général et vendus à bas prix à la population civile.

Les tisserands fabriquèrent aussi des tissus de remplacement, en laine ou en coton, qui rendirent d'énormes services à la population privée de son ravitaillement habituel en tissus.

Quelques chiffres diront l'activité de l'U.S.C.A.T. pendant cette période :

Années	Fabrications	
1938	347.491	Fr.
1939	864.145	—
1940	4.764.291	— Productions de guerre
1941	4.199.779	— »
1942	2.120.534	—
1943	7.709.767	— Travaux en rayonne
1944	18.519.015	— Productions de guerre
1945	10.322.147	—
1946 (15 mois)	28.633.259	—

Magasins de vente :

Indépendamment des magasins de vente propres à chaque coopérative, l'U.S.C.A.T. possède, pour l'écoulement de ses productions :

Trois magasins de vente en Tunisie :

à Tunis, 45, avenue Jules-Ferry, ouvert en 1939;

à Sidi-bou-Saïd, Dar Toumi, ouvert en 1939;

à Bizerte, 10, avenue d'Algérie, ouvert en 1946.

Un magasin à Paris, 27, rue des Pyramides (1er arr.), ouvert en 1946.

L'U.S.C.A.T. s'efforce de faire, à l'étranger, de la propagande pour les productions de l'artisanat tunisien.

Elle a participé, depuis la guerre, par ses propres moyens ou en collaboration avec l'Office Tunisien de Standardisation (O.T.U.S.) à de nombreuses manifestations commerciales, notamment :

à l'Exposition de Tunisie-45 qui s'est tenue à Paris;

aux foires de Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux.

Ses services commerciaux sont en relation avec des maisons de commerce de tous les pays. Des affaires intéressantes amorcées tout récemment, pourront avoir d'heureuses répercussions sur certaines branches de l'activité artisanale.

L'U. S. C. A. U. T.

L'U.S.C.A.U.T. : Union des Sociétés Coopératives de l'Artisanat Utilitaire Tunisien, est née des nécessités de la guerre.

Pour satisfaire aux besoins du pays privé de ses relations commerciales normales avec l'étranger, on dut faire appel à la main-d'œuvre locale, et principalement à l'artisanat.

L'U.S.C.A.T. par les productions qu'elle avait fournies à l'Armée, avait donné la preuve des possibilités de cet artisanat dans le domaine de l'utilitaire, principalement dans la fabrication des couvertures, des tissus, des nattes.

Ces fabrications prenant une importance de plus en plus grande, et débordant du cadre qui avait été assigné à l'U.S.C.A.T. à sa fondation, on créa un nouvel organisme plus spécialement chargé de ces fabrications de guerre.

Ainsi naquit l'U.S.C.A.U.T. en novembre 1940, à qui l'on donna un statut et une organisation intérieure semblable à ceux de l'U.S.C.A.T., dont elle était la fille.

Aujourd'hui, après avoir bien rempli leur mission de guerre, la mère et la fille se sont rejointes dans une organisation unique; mais avant de parler de cette dernière, il est bon de rappeler l'œuvre accomplie par l'U.S.C.A.U.T. œuvre souvent ignorée ou incomprise du grand public.

Effectifs :

Au 31 décembre 1948 l'U.S.C.A.U.T. groupait :

1 — la Coopérative Artisanale des Tisserands du Sahel...	77 Membres
2 — la Coopérative des Fabricants de scourtins du Centre	377 —
3 — la Coopérative des Tisserands de Ksibet-El-Médiouni	15 —
4 — la Coopérative des Tisserands de Kniss.....	51 —

5 — la Coopérative des Productions Communes de Djerba	100	—
6 — la Coopérative des Productions Communes de Sfax..	264	—
7 — la Coopérative des Productions Communes de Nabeul	34	—
8 — la Coopérative des Productions Communes de Kairouan	96	—

soit au total 8 coopératives avec un effectif de..... 1.014 Artisans

Productions :

L'U.S.C.A.U.T. consacra son activité aux productions de tissus, couvertures, aux travaux de l'alfa : scourtins, corderie, sacherie...

aux travaux du cuir : chaussures, dalous.

C'est surtout dans la fabrication des scourtins que l'U.S.C.A.U.T. put donner la mesure de ses possibilités. Les oléifacteurs tunisiens importaient, avant la guerre, leurs scourtins d'Espagne. Ces importations, de l'ordre de quarante mille douzaines environ chaque année, ayant été interrompues, la Tunisie risquait de se trouver dans l'impossibilité de presser sa récolte d'olives.

L'Office de l'Huile s'adressa alors à l'U.S.C.A.U.T. pour lui demander de mettre au point un scourtin en alfa, et d'entreprendre immédiatement une production massive de ces scourtins, afin de sauver la récolte pendante de 1941.

Dès la première année, l'U.S.C.A.U.T. put satisfaire toutes les demandes.

Actuellement, les coopératives créées par l'U.S.C.A.U.T. pour la fabrication des scourtins, continuent leur activité. Elles produisent à elles seules, le tiers environ de la production de scourtins de la Tunisie; et, de ce fait, elles ont supprimé la spéculation qui s'exerçait avant la guerre sur ces produits indispensables à l'oléification.

Voici d'ailleurs quelques chiffres des productions de l'U.S.C.A.U.T. pendant la guerre :

	1941-42	1942-43	1943-44
Tissus, Couvertures	14.271.978	13.892.013	15.513.764
Alfa : Scourtins	4.191.195	9.386.487	25.701.332
Alfa : Corderie, divers	6.708.262	4.206.503	4.182.855
Divers : Cuirs ,Poterie	38.418	3.633.152	25.804
Totaux	25.209.852	31.118.155	45.423.753

LA FUSION USCAT-USCAUT

Aujourd'hui, la paix retrouvée, et les conditions économiques redevenant normales, il était nécessaire de procéder à une réorganisation de nos groupements coopératifs.

L'USCAT et l'USCAUT ont compris que leur intérêt était de fusionner en une seule grande famille dont le principal avantage serait d'amener une réduction sensible des frais généraux, notamment par l'utilisation du même personnel et des mêmes locaux.

Cette fusion est chose faite depuis le 1er janvier 1949, elle est actuellement en pleine période d'organisation.

Les coopératives artisanales ont elles-mêmes procédé, partout où la chose était désirable et possible, à leur fusion sur le plan local ou régional.

La nouvelle Union résultant de la fusion USCAT-USCAUT comprend les Coopératives suivantes :

Coopérative Artisanale de Tunis	816 Membres
» Bizerte	84 »
» Nabeul	497 »
» Kairouan	410 »
» Sahel-Tissus	219 »
» Sahel-Scourtins	377 »
» Sfax-Alfa	264 »
» Sfax-Tissus	321 »
» Gabès	347 »
» Djerba	449 »
» Gafsa	155 »
» Tozeur	49 »

On attend beaucoup de la nouvelle organisation pour la reprise de l'activité artisanale.

La concentration des moyens permettra d'assurer le ravitaillement des coopératives en matières premières aux meilleures conditions, grâce à la possibilité de procéder à des achats massifs ou à des importations directes.

Les économies réalisées sur le prix d'achat des matières, ainsi que sur les frais généraux, permettront d'obtenir des prix de revient plus réduits qui faciliteront l'écoulement des productions.

On attend beaucoup de la nouvelle organisation pour la reprise de l'activité artisanale.

La concentration des moyens permettra d'assurer le ravitaillement des coopératives en matières premières aux meilleures conditions, grâce à la possibilité de procéder à des achats massifs ou à des importations directes.

Les économies réalisées sur le prix d'achat des matières, ainsi que sur les frais généraux, permettront d'obtenir des prix de revient plus réduits qui faciliteront l'écoulement des productions.

Les moyens de prospection des marchés seront également renforcés et l'on peut affirmer, sans faire preuve d'un optimisme exagéré, que l'U.S.C.A.T. et l'U.S.C.A.U.T. réunies constitueront une grande force au service de l'Artisanat.

L'U. C. A. R. T.

L'U.C.A.R.T. ou Union des Coopératives de l'Artisanat Rural Tunisien, est née, elle aussi, des nécessités de la guerre

Il fallait parer au manque de main-d'œuvre dans l'exercice de tous ces petits métiers, de forgeron ou de bourrelier qui sont le complément indispensable à la vie agricole. Il fallait aussi suppléer, dans le bâtiment, une main-d'œuvre composée presque exclusivement d'étrangers.

L'U.C.A.R.T. a donc été créée en 1942, avec :

1.) le Centre Coopératif de l'Artisanat Rural de Tunis, avec des sections à Tunis, Bizerte, Nabeul, Tébourba;

2.) le Centre Coopératif de l'Artisanat Rural de Kairouan, avec des sections à Kairouan, Sousse, Mahdia, Moknine;

3.) la Coopérative Artisanale du Bâtiment de Tunis.

Les deux premières coopératives ont eu tout d'abord une bonne activité, lors du contingentement des cuirs, dans la fabrication des dalous, sortes de seaux en cuir pour puiser l'eau des puits à la mode tunisienne.

Elles ont lancé en Tunisie la fabrication du petit outillage agricole qu'on ne recevait plus d'Europe par suite de la guerre.

Elles ont mis au point la fabrication en série des fers à chevaux et des clous pour le compte des services répartiteurs de l'Economie Générale.

Aujourd'hui, l'économie redevenant normale, l'activité de ces Centres est arrêtée. Par contre, les Coopératives du Bâtiment ont conservé et accru leur activité, et sont appelées à avoir une grande extension par suite des travaux de reconstruction de la Tunisie.

Les Coopératives du Bâtiment viennent d'ailleurs d'être réorganisées et comprennent :

1.) le Centre Artisanal du Bâtiment-Tunis, avec section à Bizerte;

2.) la Coopérative Artisanale du Bâtiment du Sud de la Tunisie, avec section à Sfax, Sousse, Mahdia.

Les Coopératives du Bâtiment construisent à l'heure actuelle des bâtiments pour le compte de l'Etat, pour plus de trente millions.

AUTRES COOPERATIVES ARTISANALES

La période de guerre a vu éclore toute une floraison de coopératives artisanales. Il est à remarquer d'ailleurs que c'est toujours dans les périodes troublées que le mouvement coopératif fait le plus d'adeptes, tant il est vrai que la souffrance rapproche plus les hommes que le bien-être.

Donc les difficultés du ravitaillement pendant la guerre ont incité les artisans à créer des groupements pour l'achat et la répartition des matières dont ils se servent.

D'autre part, l'exemple des coopératives déjà existantes est contagieux, et avec l'aide de la Caisse Centrale de Crédit Artisanal, les artisans se lancent de plus en plus nombreux dans le mouvement coopératif. C'est ainsi que, de 1946 à 1948, se créent :

1.) la Coopérative des Artisans Chaouachis, avec	80	adhérents
2.) la Coopérative des Artisans Peintres en Bâtiment	20	»
3.) la Coopérative Artisanale des Tarzias	15	»
4.) la Coopérative Ouvrière des Cuirs et Peaux	10	»
5.) la Coopérative des Tisserands de Ksar-Hellal	400	»
6.) la Coopérative Artisanale des Tapis de Kairouan	200	»
7.) la Coopérative Artisanale de Tissage de Tunis	120	»
8.) la Coopérative des Arts et Métiers Métallurgiques	17	»
9.) la Coopérative des Artisans de la Chaussure	450	»
10.) la Coopérative Artisanale Rurale de Bou-Arada	10	»
11.) la Coopérative d'Imprimerie Tunisienne, Tunis	12	»
12.) les Artisans Associés, Tunis	8	»
13.) la Coopérative de production et d'importation	450	»
14.) la Coopérative des Artisans Tailleurs de Tunis	25	»

Toutes ces Coopératives nées dans une période de relative facilité pour l'artisanat local, résisteront-elles aux difficultés que l'avenir leur réserve, lorsqu'il faudra de nouveau compter avec la concurrence, et reprendre l'éternelle lutte du travail artisanal contre les produits usinés ?

Celles qui n'ont été créées que pour les besoins du moment connaissent déjà des difficultés sérieuses. Certaines branches de l'artisanat utilitaire subissent les effets d'une crise qui s'annonce en tous points semblable à celle d'avant-guerre, et qui ira en s'aggravant.

Quelles sont donc les perspectives d'avenir qu'il nous est permis d'envisager pour le mouvement coopératif artisanal tunisien ?

En ce qui concerne *l'artisanat artistique*, nous n'avons aucune inquiétude; il est assuré de conserver longtemps une place honorable sur le marché mondial, s'il sait s'imposer par la valeur de ses travaux, et s'il sait, tout en conservant son caractère original, s'adapter aux goûts nouveaux.

Pour ne citer qu'un seul exemple, les tapis tunisiens de qualité ont conquis définitivement le marché; les nombreuses demandes que reçoit l'USCAT, et qui dépassent bien souvent sa capacité de production, en sont un témoignage.

Les autres articles de la production artistique soutiennent avantageusement la concurrence avec les articles similaires d'origine étrangère.

On peut donc affirmer que l'avenir de l'artisanat artistique est assuré.

En ce qui concerne *l'artisanat utilitaire*, nous distinguerons deux sortes d'activités :

d'une part, celles qui, comme le travail de l'alfa, du jonc ou du palmier, n'ont pas à craindre, du moins présentement, la concurrence étrangère, et d'autre part celles que menace la concurrence de l'industrie, comme par exemple le tissage.

Les premières ont encore de l'avenir devant elles; il faudra longtemps encore des scourtins pour nos huileries. Quant aux nattes en jonc ou aux objets en sparterie, ils sont de plus en plus appréciés en France et à l'étranger, pour leur qualité et leur prix modique.

La corporation la plus menacée par la crise économique qui se dessine, est celle des tisserands. La capacité de production des vingt mille métiers que possède la Tunisie, dépasse de beaucoup les besoins de la clientèle locale.

D'autre part, les métiers à bras pourront résister encore quelque temps à la concurrence des métiers mécaniques; mais ils succomberont fatalement un jour, comme ont succombé depuis un siècle ceux des pays européens.

L'avenir du tissage à bras n'est donc pas brillant; et si l'on considère que cette activité fait vivre, en Tunisie, des milliers de familles, on comprendra qu'il se pose là un problème social des plus importants et des plus difficiles à résoudre.

Nous pensons que le tissage devrait s'orienter vers la fabrication des tissus de luxe, en soie naturelle, qui resteront toujours recherchés.

Quant à la fabrication des tissus traditionnels, elle devra être protégée contre la concurrence des tissus d'importation, en même temps que des facilités lui seront accordées pour l'écoulement de sa production dans les deux pays voisins, Algérie et Tripolitaine qui sont nos principaux clients. Le marché nouveau du Fezzan pourrait être également ouvert à ces productions.

Mais s'il veut survivre, le tissage doit envisager courageusement sa modernisation, et s'engager résolument dans la voie du progrès.

Dans cette évolution, les Coopératives auront encore un beau rôle à jouer, en groupant les tisserands pour leur faciliter l'acquisition d'un matériel nouveau, ou l'installation de petits ateliers d'où sortiraient des tissus qui n'auraient rien à craindre de la concurrence étrangère, ni au point de vue prix, ni au point de vue qualité.

Mais cette évolution sera nécessairement lente; le passage du métier archaïque à l'atelier moderne devra se faire sans à-coup; la période de transformation et d'adaptation sera longue, et les tisserands à bras auront longtemps encore besoin de toute la protection des pouvoirs publics si l'on veut éviter qu'une crise trop grave ne les atteigne.

Avec le temps, et par le jeu des lois économiques, seules subsisteront les activités artisanales qui se justifieront par leur utilité ou qui s'imposeront par la valeur artistique de leurs travaux.

EFFORT FINANCIER NECESSAIRE

Il est nécessaire d'autre part que les Coopératives Artisanales disposent de moyens financiers appropriés à leur capacité de production.

Le prix des matières a augmenté dans des proportions considérables, rendant le renouvellement des stocks très difficile sinon impossible, aux coopératives qui ne disposent pas de crédits importants.

Voici, à titre d'indication, les variations constatées dans le prix de quelques matières très employées pour les fabrications artisanales :

	1939	1943	1946	1948	Coefficient d'augmentation
	—	—	—	—	—
Laine lavée : le kg.....Fr.	20	40	110	650	32,50
Coton filé	16	47	270	750	46,87
Rayonne filée	12	50	140	650	54,16
Cuivre	13,4	28	115	340	25,37
Cuir	45	95	610	1.500	33,33

Le coefficient moyen d'augmentation du prix de ces matières, de 1939 à 1948, est de 38,45.

Telle coopérative qui pouvait en 1939 consacrer 300.000 francs à la constitution de son stock de matières, doit prévoir en 1948, pour le renouvellement de ce stock plus de dix millions.

Pour apporter une aide efficace aux coopératives artisanales, la Caisse Centrale de Crédit Artisanal et Maritime doit pouvoir disposer de moyens financiers puissants.

Les artisans eux-mêmes ont compris la nécessité d'un effort personnel dans le même sens. Les coopératives de l'USCAT ont porté le montant des parts sociales à souscrire par chaque artisan, de mille francs à dix mille francs, et même à 25.000 francs dans certaine coopérative; multipliant ainsi par 10 ou par 25 le montant du capital souscrit.

Il y a ainsi une adaptation urgente à faire au point de vue financier si l'on veut que vivent les coopératives.

CONCLUSION

En conclusion, l'artisanat tunisien a de très grandes possibilités tant dans le domaine artistique que dans le domaine utilitaire.

La Coopérative est une forme collective du travail parfaitement adaptée à ce genre d'activité, et peut apporter aux artisans l'aide la plus efficace dans l'exercice de leur profession.

Certaines coopératives ont déjà donné la preuve de leurs capacités et de leur vitalité. Devant la crise économique qui s'annonce, elles peuvent jouer un grand rôle dans la défense des intérêts non seulement de leurs adhérents, mais de l'artisanat en général.

Pour remplir pleinement leur mission les coopératives doivent disposer de moyens financiers appropriés à leurs possibilités de travail. L'importance de l'artisanat dans la vie économique de la Tunisie justifie pleinement cet effort du Gouvernement en leur faveur.

Ainsi, par les efforts de tous et de chacun, des milliers de familles pourront, dans le labeur honnête, aspirer à une vie digne et heureuse.

M. BRIANÇON

Sous-Directeur de l'USCAT et USCAUT réunis.